

Améliorer la dimension extérieure du Conseil de l'Europe : Stratégie du Centre Nord Sud sur le moyen terme (2024-2027)

Point approuvé par le Comité exécutif lors de sa réunion du 10 novembre 2023

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Introduction.....	3
3. Nécessité d'une nouvelle stratégie à moyen terme	3
4. Objectifs et action stratégiques	4
4.1. Elargissement du Centre et possibilité de devenir Membre associé	5
4.2. Recentrage des priorités stratégiques	6
4.3. Le CNS, instrument principal porteur des valeurs et des outils du Conseil de l'Europe au-delà de l'Europe	7
4.3.1. Voisinage méridional et Afrique sub-saharienne	7
4.3.2. Collaboration avec d'autres régions.....	8
5. Mise en œuvre	8
5.1. Méthodologie.....	8
5.2. Coordination.....	8
5.3. Gouvernance	9
5.4. Évaluation, suivi et apprentissage (MEL)	9
5.5. Communication	11
ANNEXE 1 – Modalités réglementant le statut de Membre associé	12

1. Résumé

Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (Centre Nord Sud- CNS) est un instrument décisif pour soutenir les efforts des Etats membres du Conseil de l'Europe qui se sont engagés dans la déclaration de Reykjavik à améliorer la dimension extérieure de l'Organisation. La présente stratégie s'appuie sur les avantages comparatifs du Centre et définit les modalités pour y parvenir lors des quatre années à venir, tout en tenant compte de ses contraintes actuelles et des enseignements tirés. La stratégie (2024-2027) repose sur trois piliers (1) l'élargissement du CNS à d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe, et à des pays tiers y compris du voisinage méridional, (2) le recentrage de ses priorités stratégiques, et (3) le positionnement du Centre comme principal instrument porteur des valeurs et outils du Conseil de l'Europe notamment dans le voisinage méridional et en Afrique sub-saharienne. Au cours de la mise en œuvre de la stratégie, le CNS sera progressivement consolidé comme Centre de Coopération Régionale avec le voisinage méridional du Conseil de l'Europe.

2. Introduction

Lors du Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik (Islande), les chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres de l'Organisation se sont engagés « à renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture multilatérale européenne en évolution et dans la gouvernance mondiale en améliorant sa dimension extérieure à travers un nouvel engagement fondé sur ses valeurs fondamentales avec les démocraties dans le monde et son voisinage méridional »¹.

Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (Centre Nord Sud- CNS) est un instrument décisif pour accompagner la projection extérieure du Conseil de l'Europe et soutenir la réalisation de ses priorités stratégiques au-delà du continent européen. Créé en 1989 comme Accord Partiel Elargi (APE) du Conseil de l'Europe, le CNS comprend également des pays non-membres du Conseil de l'Europe, dont quatre pays africains² comme Etats membres, permettant ainsi d'intégrer la perspective du Sud de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne dans les débats du Conseil de l'Europe, tout en facilitant le dialogue politique avec des régions non européennes. Depuis sa création, le CNS a fourni un cadre pionnier à la coopération Nord-Sud afin de sensibiliser davantage le public aux questions d'intérêt mondial et de renforcer l'engagement - au-delà de l'Europe - en faveur des principes et valeurs universels dans les domaines de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit³. Tout en honorant son mandat mondial, son action a principalement ciblé le voisinage méridional, puis progressivement l'Afrique sub-saharienne.

3. Nécessité d'une nouvelle stratégie à moyen terme

Bien que la valeur du Centre Nord-Sud soit particulièrement reconnue dans certains cercles spécialisés, le retrait de plusieurs Etats membres depuis 2010, y compris des grands contributeurs du Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres changements dans le contexte international, notamment la création de nouvelles organisations avec des mandats étroitement liés, ont détourné le Centre de sa pertinence politique et ont limité ses ressources et sa capacité opérationnelle.

¹Déclaration de Reykjavik, « unis autour de nos valeurs ». Accessible [ici](#).

² Algérie, Cabo Verde, Maroc et Tunisie

³ Résolution CM/Res(2011)6 Article 1 – Buts et fonctions

1.1 Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (« le Centre ») a pour buts :

- de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit à travers le dialogue interculturel et l'éducation, en particulier auprès des jeunes en Europe et dans ses régions voisines ;
- de fournir un cadre à la coopération européenne pour sensibiliser davantage le public aux questions d'interdépendance et de solidarité mondiales ;
- de promouvoir des politiques de solidarité conformes aux objectifs et principes du Conseil de l'Europe, en renforçant le dialogue et la coopération entre l'Europe et des pays non européens dans les régions voisines.

En tenant compte des diagnostics antérieurs concernant le Centre Nord-Sud et de la nouvelle dynamique politique au Conseil de l'Europe, la présidence maltaise du Comité exécutif a lancé un cycle de consultations avec les membres du CNS, concluant à la nécessité de revitaliser le travail et les activités du CNS afin que le Centre retrouve sa place dans la nouvelle architecture du Conseil de l'Europe et l'architecture multilatérale, avec une valeur ajoutée évidente pour que les États membres actuels y demeurent, ainsi que pour attirer de nouveaux États membres, et inciter les anciens États membres à revenir.

Le moment choisi, avec la Déclaration de Reykjavik récemment adoptée au plus haut niveau politique lors du Sommet en Islande, rend cette stratégie d'autant plus pertinente, puisqu'à travers elle, le Centre précise sa contribution à la mise en œuvre de la Décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, en particulier sur la dimension extérieure et l'importance de la perspective de la jeunesse.

La **présente Stratégie** répond à la décision de la Secrétaire Générale de renforcer les liens entre la Politique de voisinage du Conseil de l'Europe et le CNS, en promouvant une programmation coordonnée utilisant, entre autres, les instruments de coopération régionale pour le voisinage Sud. Elle répond également à la volonté du Comité des Ministres qui, lors du réexamen de la politique à l'égard des régions voisines en 2021, a souligné la nécessité de « renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination de ceux de ses organes actuellement associés à la Politique de voisinage (y compris le Centre Nord-Sud) »⁴.

En outre, réunis à Turin en 2022, les ministres des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe ont souligné que le **CNS est un instrument clé de la politique de voisinage et, plus globalement, de la contribution de l'Organisation à l'ordre international et à la gouvernance mondiale, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)**. Sur la base de ces constats, le CNS devrait progressivement évoluer en tant que Centre de Coopération Régionale avec le voisinage méridional du Conseil de l'Europe.

4. Objectifs et action stratégiques

La stratégie a pour ambition d'**accroître et de consolider la contribution du Conseil de l'Europe à l'ordre international et à la gouvernance mondiale en s'appuyant sur les avantages comparatifs du CNS**.

Les atouts suivants confèrent au CNS son avantage comparatif :

- Son **excellence dans certains domaines** tels que l'éducation à la citoyenneté démocratique, le dialogue interculturel, dialogue interreligieux/interconfessionnel, la coopération jeunesse et le renforcement du rôle des femmes.
- Une gouvernance basée sur le **quadrilogue**, également appliqué comme méthodologie dans ses activités. Le quadrilogue offre un cadre pour le dialogue politique, mobilisant des représentants de gouvernements, de parlements, d'autorités locales et régionales et de la société civile de différentes régions du monde, contribuant par ce biais au développement du **réseautage** avec des pays non-membres du Conseil de l'Europe autour de questions d'intérêt commun.
- **L'implication de la société civile sur un pied d'égalité** avec les autres partenaires du quadrilogue. Il convient en particulier de souligner son solide **réseau d'organisations de**

⁴ SG/Inf(2021). *Réexamen de la Politique à l'égard des régions voisines et contribution du Conseil de l'Europe à la gouvernance mondiale*. Disponible [ici](#).

jeunesse qui soutient les fondements d'une approche structurée, inclusive, durable et à effet multiplicateur auprès de la jeunesse.

- Sa **portée géographique**, ouverte à des Etats membres et non-membres du Conseil de l'Europe, avec un accent sur le **voisinage méridional et l'Afrique sub-saharienne**, présentant un potentiel de multiplicateur du travail du Conseil de l'Europe dans ces régions et au-delà.

En vue d'avancer sur cette voie, la mise en œuvre de la présente Stratégie poursuit les **objectifs** suivants :

- (1) **L'élargissement** à d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe, et à des pays tiers y compris ceux du voisinage méridional.
- (2) Le recentrage des **priorités stratégiques**, leur plein alignement sur la programmation du Conseil de l'Europe, et leur mise en œuvre en étroite coordination avec d'autres instruments (en particulier le Programme Sud).
- (3) Le positionnement du Centre comme principal **instrument porteur des valeurs et des outils** du Conseil de l'Europe dans le voisinage méridional et en Afrique sub-saharienne, avec un potentiel d'amplification de la mission du Conseil de l'Europe dans d'autres régions du monde.

La stratégie couvre la période 2024-2027, afin d'assurer la cohérence avec la programmation stratégique du Conseil de l'Europe et la mesurabilité de ses réalisations.

4.1. Elargissement du Centre et possibilité de devenir Membre associé

Compte-tenu de sa mission, axée sur des enjeux mondiaux, la pertinence du CNS au cours des prochaines années dépendra de sa capacité à attirer en son sein de nouveaux pays membres, en plus de fidéliser ses membres actuels.

Pour ce faire, il est désormais indispensable d'améliorer la visibilité du CNS et de ses actions. En sa qualité d'**Accord Partiel Elargi**, toutes ses actions doivent être porteuses d'un **avantage comparatif**, basé sur les caractéristiques qui en font sa différence. Fort d'une valeur ajoutée claire, le CNS devrait être capable d'intégrer progressivement de nouveaux pays soucieux des problématiques sur lesquelles il travaille. Il s'agit d'une condition essentielle pour assurer la richesse des échanges et des propositions ainsi que l'ampleur de son action, d'un **gage de sa légitimité à traiter de problématiques d'ordre mondial**. De plus, l'élargissement constitue une condition essentielle à sa **viabilité budgétaire à long terme**.

Pour permettre une meilleure compréhension et appréciation du travail réalisé par le CNS dans le cadre de cette Stratégie, le Comité exécutif pourra décider d'associer des pays intéressés au travail du CNS. Le statut de Membre associé ne peut être accordé qu'une seule fois et pour une durée maximale de deux ans⁵. Les pays bénéficiant du **statut de Membre associé** pourront participer aux réunions du Comité exécutif sans droit de vote et assister à toutes les autres activités du CNS. Si un Membre associé verse une contribution volontaire d'un montant supérieur ou équivalent ou supérieur à la contribution ordinaire la plus basse de ses États membres, il pourra **bénéficier des avantages d'un État membre** au cours de l'exercice financier correspondant.

Par ailleurs, le CNS doit continuer à démontrer sa valeur ajoutée auprès de ses Etats membres actuels. Ainsi, dans le cadre de la présente Stratégie, sauf décision contraire du Comité Exécutif, seuls les Etats membres du CNS et les Membres associés remplissant le critère de contribution volontaire ci-dessus pourront **accueillir des activités** sur leur territoire. De même, les événements organisés par

⁵ Les modalités proposées pour le statut de Membre associé sont disponibles dans l'Annexe 1.

le Centre donneront la priorité à la **participation d'experts** ressortissant de ses Etats membres. Enfin, les **activités de formation** viseront prioritairement les organisations de jeunesse de bénéficiaires du voisinage méridional et de l'Afrique sub-saharienne, ainsi que d'Etats membres du CNS.

4.2. Recentrage des priorités stratégiques

Afin d'accompagner plus efficacement le Conseil de l'Europe dans sa projection mondiale, le travail du CNS devra être mieux ancré dans le **triangle « droits humains, Etat de droit et démocratie »**, tout en poursuivant la réalisation de la mission du Centre. La Stratégie, est ainsi alignée sur la durée du Programme et Budget quadriennal 2024-2027 du Conseil de l'Europe⁶.

L'établissement de **priorités biennales** permettra au CNS de concentrer ses efforts et ses ressources en faveur de thèmes porteurs tout en étant davantage prospectif et innovant. Cela favorisera aussi une coordination étroite avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe selon les besoins. En outre, le cycle de deux ans permettra d'assurer la prévisibilité, la cohérence et d'approfondir les questions prioritaires sélectionnées.

Le **Forum de Lisbonne** demeure l'un des événements annuels phares du CNS, offrant un cadre privilégié pour aborder des thématiques d'intérêt commun pour l'Europe et son voisinage méridional, tout en impliquant graduellement d'autres régions du monde. Fort d'une solide réputation, et de la capacité de mobiliser des personnalités de haut niveau de différentes sphères représentant les autorités nationales et la société civile, le Forum de Lisbonne favorise le dialogue autour de thématiques globales en suivant une approche prospective. De ce fait, le Forum de Lisbonne constitue une plateforme idoine pour engager les échanges sur les thématiques prioritaires sélectionnées pour le cycle biennal.

En inaugurant cette nouvelle approche, le **Forum de Lisbonne 2023**, organisé en étroite collaboration avec la Direction générale droits de l'homme et Etat de droit, a examiné une problématique d'actualité : l'impact des crimes économiques- notamment la corruption- sur l'environnement, et le rôle de la jeunesse dans ce contexte. En mettant à profit les éléments distinctifs du CNS, y compris la participation active d'organisations de jeunesse, et dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavik, le Forum est parvenu à un consensus sur la façon dont ce sujet d'intérêt mondial peut être approché. Sur la base des recommandations formulées par le Forum, le CNS a décidé de se donner des moyens d'action concrète à travers la création d'un **réseau d'organisations de jeunesse pour l'Etat de droit (RoLYN)**⁷ qui concentrera une partie importante des efforts du CNS au cours du cycle 2024/25.

Le **Forum de Lisbonne** se tiendra donc tous les deux ans et lancera officiellement les priorités du biennium. Afin de maximiser la visibilité du Forum, son programme sera développé sur une période d'au moins deux jours complets comprenant des ateliers parallèles et d'autres activités interactives pour permettre une réflexion, des échanges et un réseautage approfondis entre tous les participants. Cette approche permettra au Forum de Lisbonne de jouer un rôle clé dans l'analyse prospective du thème principal qui sera au centre des efforts du CNS au cours du biennium.

En rotation, un autre événement majeur, une « **Conférence interculturelle Nord-Sud** », se tiendra tous les deux ans, en alternance avec le Forum de Lisbonne. Ces conférences auront lieu dans n'importe quel Etat membre du CNS et aborderont des questions interculturelles d'actualité, y compris

⁶ Elle sera déployée sur deux périodes successives de deux ans (2024/25 et 2026/27).

⁷ Lancé à l'occasion de la 29ème édition du Forum de Lisbonne sous le titre "Droits humains, Environnement et Crimes économiques : les jeunes en première ligne", le RoLYN sera composé de représentants d'organisations, d'associations et/ou de réseaux de jeunesse nommés pour un mandat de deux ans. Ses travaux du RoLYN viseront, au cours des deux premières années (2024-2025), à la promotion et à la sensibilisation aux liens entre la corruption et la dégradation de l'environnement et à encourager l'action des jeunes dans ce domaine.

le dialogue interreligieux/interconfessionnel. Cela garantira une couverture adéquate de cette autre dimension importante du travail du Centre à travers un événement à forte visibilité.

4.3. Le CNS, instrument principal porteur des valeurs et des outils du Conseil de l'Europe au-delà de l'Europe

Le Centre Nord-Sud a une longue trajectoire de coopération avec d'autres régions du monde, avec un rôle prépondérant joué dans les pays du voisinage méridional du Conseil de l'Europe et de l'Afrique sub-saharienne. De plus, sa méthodologie et certains de ses événements phares octroient au CNS un rôle facilitateur du **dialogue politique et du réseautage** avec d'autres régions.

4.3.1. Voisinage méridional et Afrique sub-saharienne

Depuis 2011, le Centre Nord-Sud a largement focalisé son attention sur la région du Sud de la Méditerranée. Parallèlement, la **Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines**, adoptée par le Comité des Ministres en mai 2011, a connu un succès important dans cette région. Ce succès témoigne de la pertinence des normes établies par le Conseil de l'Europe au-delà du continent européen et constitue un modèle de travail pour d'autres régions du monde. Elle est en ligne avec l'un des objectifs de la Déclaration de Reykjavik, qui est de faire mieux connaître les normes et instruments juridiques du Conseil de l'Europe, dans le but ultime d'amener les États non-membres à adhérer à ses conventions ouvertes⁸.

Lors de l'exercice de l'évaluation dix ans après l'adoption de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines⁹ et à la suite de la réunion du Comité des Ministres (CM) au niveau ministériel à Turin en 2022, la pertinence et l'opportunité de maximiser les interactions de la politique de voisinage avec le CNS dans le cadre de sa mise en œuvre ont été confirmées.

Le **Programme de travail conjoint du CNS et du Programme Sud (2023-2025)**, adopté par le Comité exécutif lors de sa réunion extraordinaire de 24 mars 2023, établit des synergies renforcées entre la Politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Sud de la Méditerranée et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le CNS a progressivement élargi ses activités à des pays d'Afrique sub-saharienne, une direction qu'il convient de poursuivre résolument avec l'**appui actif de pays** de la région du Sud de la Méditerranée présents au Centre.

Avec plus de 230 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique est composée de la plus forte population de jeunes dans le monde¹⁰. De plus, près de la moitié de la population de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord est âgée de moins de 30 ans¹¹. Les réseaux d'organisations de jeunesse avec lesquels travaille le CNS depuis plusieurs décennies, qui continuent à s'élargir, sont un outil de coopération qui s'avère aujourd'hui fondamental. A une époque marquée par la montée du populisme et du désengagement démocratique, les jeunes jouent un rôle clé dans la défense et la promotion des valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe : les droits humains, la démocratie et l'état de droit.

⁸ Les résultats de la politique de voisinage, visant à la création progressive d'un espace juridique commun, parlent d'eux-mêmes : 19 adhésions aux principales conventions du Conseil de l'Europe, dont la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ou la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest), ainsi que les procédures en cours pour que les pays de la région adhèrent à ces conventions et à d'autres, comme comme la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

⁹ Voir page 3.

¹⁰ United Nations Development Programme Regional Service Centre for Africa (2023) *Youth in Africa: a demographic imperative for peace and security*. Disponible [ici](#) le 27 octobre 2023.

¹¹ OECD (2022). *Youth at the Centre of Government Action. A Review of the Middle East and North Africa*. Disponible [ici](#) le 27 octobre 2023

La perspective jeunesse – comme le souligne la Déclaration de Reykjavik – est essentielle dans la mesure où la participation des jeunes aux processus décisionnels améliore l'efficacité des politiques publiques et renforce les institutions démocratiques grâce à un dialogue ouvert. Les jeunes peuvent, par divers moyens d'action ainsi que par leurs énergie et leurs idées nouvelles, influencer leurs pairs et agir comme catalyseurs du changement dans les politiques. Ils représentent l'avenir. Pour ces raisons, impliquer et **investir dans les jeunes est essentiel pour promouvoir des réformes inclusives et durables**. En mobilisant les organisations de jeunesse et en sensibilisant les jeunes du voisinage méridional et de l'Afrique subsaharienne aux valeurs, principes et normes du Conseil de l'Europe, le CNS pourra progressivement s'appuyer sur des multiplicateurs des valeurs du Conseil de l'Europe, **susceptibles de devenir des agents de changement** dans les sociétés actuelles et futures.

Dans ce contexte, la coopération stratégique entre le CNS et le **Département de la Jeunesse du Conseil de l'Europe**, sera renforcée afin de faciliter la complémentarité des activités dans le domaine de la jeunesse et le renforcement de la coopération avec les régions voisines dans le domaine de la jeunesse. Le CNS continuera à participer en qualité d'observateur aux réunions du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ).

En outre, compte tenu des changements profonds qui affectent les pays de la région du Sud de la Méditerranée, le CNS organisera des initiatives pour stimuler la réflexion tant au sein du Comité Exécutif que lors d'autres événements organisés par le CNS. Cette réflexion contribuera à positionner le CNS à la pointe de thèmes porteurs de façon prospective. Le CNS invitera régulièrement des experts, des membres de think tanks et du monde académique d'Europe et du voisinage méridional à échanger avec le Comité exécutif, à contribuer à sa réflexion et à maximiser la pertinence de l'action du NSC.

4.3.2. Collaboration avec d'autres régions

Au-delà de la région du Sud de la Méditerranée et de l'Afrique sub-saharienne, le CNS a le potentiel d'atteindre et de collaborer avec d'autres pays dans un « voisinage de valeurs » proches de celles du Conseil de l'Europe pour soutenir sa projection extérieure. Il est donc suggéré que les activités du Centre puissent s'étendre progressivement à d'autres pays, à leur demande, tout en maintenant la priorisation géographique et thématique qui fait partie de cette Stratégie. En particulier, la participation des pays d'Amérique latine aux travaux du CNS, qui s'est accrue au cours de la dernière décennie, sera encouragée selon une approche axée sur la demande. La contribution active des Etats observateurs du Conseil de l'Europe pourrait être utilisée à cette fin.

5. Mise en œuvre

5.1. Méthodologie

Toute action organisée par le CNS devra refléter ses **éléments distinctifs** concernant le sujet traité, la portée géographique de l'activité et la méthodologie appliquée. En particulier, les actions du CNS devront impliquer des **pays de la région du Sud de la Méditerranée et/ou de l'Afrique subsaharienne** autant que cela s'avèrera possible. Pour atteindre ses objectifs, le CNS s'appuiera principalement sur ses **réseaux d'organisations de la société civile et de jeunesse**, et s'efforcera de continuer à élargir ce réseau en Afrique. Le « **quadrilogue** » sera aussi utilisé le plus largement possible comme moyen d'atteindre un large public et de faciliter le dialogue politique.

5.2. Coordination

Le CNS travaille en étroite coopération avec la **Direction des Affaires Politiques et des Relations Extérieures** (DPAER), responsable de la coordination de la dimension extérieure du Conseil de l'Europe, et agit sous la responsabilité de la **Direction de la Coordination des Programmes** (DPC), en lien avec la mise en œuvre de projets de coopération.

La coordination du déploiement de la présente stratégie sera assurée par **l'équipe de coordination** de la Politique de voisinage avec le Sud de la Méditerranée depuis **Lisbonne** sous la responsabilité de sa Coordinatrice régionale, qui exerce également la fonction de Directrice exécutive du CNS. Les bureaux du Conseil de l'Europe à Rabat et Tunis joueront également un rôle primordial dans la mise en œuvre de cette Stratégie. L'équipe de coordination assurera l'interface avec les grandes entités administratives opérationnelles du Conseil de l'Europe concernées.

A l'initiative de la Secrétaire Générale et en accord avec les autorités du Portugal, le CNS deviendra progressivement le **Centre de Coopération Régionale du Conseil de l'Europe** avec la région du Sud de la Méditerranée et l'Afrique sub-saharienne. Le Portugal offre une situation géographique privilégiée pour favoriser la coopération entre l'Europe, le continent africain et le Moyen Orient, ainsi que pour accueillir des événements régionaux.

Enfin, le CNS s'efforcera de coordonner l'action des principaux acteurs internationaux dans la région, notamment sur les thématiques biennales faisant l'objet de ses travaux (comme par exemple l'Union pour la Méditerranée, les Nations Unies, la Ligue des Etats Arabes, ou encore l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences - ALECSO).

5.3. Gouvernance

Le Comité Exécutif supervisera la mise en œuvre de la Stratégie, à travers des échanges de vues basés sur des rapports semestriels préparés par le secrétariat.

Les réunions annuelles du Comité exécutif se tiendront alternativement à Strasbourg (au second semestre) et à Lisbonne (au premier semestre), cette dernière se tenant consécutivement à la cérémonie de remise du Prix Nord-Sud à Lisbonne pour encourager la participation de ses membres à cet événement prestigieux. Dans un souci d'efficacité, le Bureau du Comité Exécutif se réunira avant chacune des deux réunions respectives du Comité Exécutif.

Afin d'assurer la participation des principaux acteurs et son articulation avec d'autres événements internationaux pertinents, les initiatives phares du CNS se dérouleront selon un calendrier qui sera convenu chaque année par le Comité exécutif.

Au moins une fois par an, le Directeur Exécutif du Centre Nord-Sud participera à un échange de vues avec le Comité des Ministres.

5.4. Évaluation, suivi et apprentissage (MEL)

Intégrée au Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour la période quadriennale 2024-2027, cette stratégie suit une approche de gestion basée sur les résultats (GBR), et ses résultats seront suivis par rapport à la logique d'intervention conçue pour le CNS dans le sous-programme : « Gouvernance démocratique et Dialogue : société civile »¹².

Plus précisément, les progrès de cette stratégie seront mesurés par rapport aux objectifs et cibles décrits dans le tableau ci-dessous avec un rapport narratif écrit annuel.

¹² Pour référence consulter le document NSC/EC(2023)11

Objectif	Cible à la fin de l'année 2027	Indicateurs
Elargissement	Attribution du statut de Membre associé à au moins 5 pays Au moins deux demandes d'adhésion à l'APE	Nombre de demandes d'adhésion/d'attribution du statut de Membre associé/expressions d'intérêt
Réseautage	De nouvelles organisations de jeunesse d'au moins 15 pays de la région MENA et d'Afrique subsaharienne sont incluses dans les réseaux du CNS	Nombre d'organisations de jeunesse candidates/manifestations d'intérêt/nombre d'organisations de jeunesse participantes
Visibilité extérieure et interne	Adoption du Plan d'action de communication et de visibilité par le Comité Exécutif d'ici à mars 2024 Constitution d'un Groupe d'Amis du CNS Introduction d'une newsletter régulière	Évaluations annuelles de la mise en œuvre du Plan d'action pour la visibilité de la stratégie Représentation de haut niveau dans des événements Statistiques de diffusion et d'engagement (web, réseaux sociaux, médias traditionnels, newsletter) Demandes d'informations/participation aux activités du CNS Echanges de vue réguliers du CNS avec le GR-EXT/CM
Contribution à la politique de voisinage avec la région du Sud de la Méditerranée	Implication des organisations de la société civile et des réseaux de jeunes du CNS dans au moins 20 activités de la politique de voisinage Contribution à la sensibilisation aux principales conventions du CdE lors d'au moins 10 événements du NSC	Commentaires qualitatifs des représentants de la société civile/de la jeunesse sur les valeurs/normes du CdE. Statistiques sur la participation des jeunes à des événements pertinents.
Coordination interne et externe accrue sur des thématiques spécifiques	Interne : tous les domaines de travail prioritaires du CNS sont mis en œuvre en étroite collaboration avec les secteurs concernés du CdE Externe : le CNS prend l'initiative, en coordination avec	Interne : Nombre d'événements organisés conjointement avec d'autres secteurs du CdE

	d'autres acteurs internationaux concernés, sur au moins un domaine prioritaire	Externe : travail du CNS coordonné avec d'autres acteurs internationaux concernés
Amélioration de la viabilité financière	Augmentation du budget d'au moins +15% à la suite de nouvelles adhésions et de ressources extrabudgétaires	Les nouveaux États membres versent leur contribution. Les membres associés allouent des contributions volontaires aux projets du Centre Nord-Sud. Augmentation des ressources extrabudgétaires

5.1. Communication

Une stratégie de communication sera développée pour donner une plus grande visibilité aux actions et aux réalisations concrètes du CNS.

Conformément aux objectifs ci-dessus et à la nouvelle stratégie de communication, un « Groupe d'Amis du Centre Nord-Sud » composé de personnalités renommées dont le travail est étroitement lié à celui du Centre ou qui ont été, dans le passé, associées au travail du Centre, contribuera à rehausser la visibilité du NSC, à promouvoir et donner davantage de visibilité à ses actions.

Une newsletter régulière sera également diffusée aux États membres, aux membres associés et à tous les États membres du Conseil de l'Europe, partageant les principaux résultats des derniers travaux et activités organisés et présentant également les événements à venir jusqu'à la prochaine newsletter.

ANNEXE 1 – Modalités réglementant le statut de Membre associé

1. Tout Etat membre ou observateur du Conseil de l'Europe, ainsi que tout autre Etat peut demander à être invité à participer à l'APE en tant que Membre associé par notification d'un représentant diplomatique adressée au (à la) Président(e) du Comité Exécutif du Centre Nord-Sud.
2. Le (la) Président(e) accuse réception de la demande et en informe le Comité Exécutif du Centre Nord-Sud sans délai.
3. Un processus de consultation est lancé au sein du Comité Exécutif du Centre Nord-Sud. La consultation est lancée par le secrétariat du Centre Nord-Sud soit par procédure administrative, soit lors d'une des réunions de son Comité Exécutif.
4. La décision est adoptée par le Comité Exécutif dans son ensemble, à la majorité des deux tiers des voix exprimées et à la majorité des membres du Comité Exécutif, y compris le vote favorable d'au moins la moitié des membres ayant voté, tel que décrit à l'article 4.2a de la Résolution CM/Res(2011)6. Les délibérations seront confidentielles.
5. En cas de décision favorable du Comité Exécutif, le statut de Membre associé de l'Etat concerné entrera en vigueur le 1^{er} jour du mois suivant l'approbation par le Comité Exécutif,
6. Le statut de Membre associé ne peut être accordé qu'une seule fois et pour une durée maximale de deux ans.
7. Les Membres associés peuvent participer aux réunions de l'EPA sans droit de vote. Les Membres associés peuvent faire des déclarations orales ou écrites lors des réunions de l'EPA.
8. Si un Membre associé verse une contribution volontaire au Centre d'un montant supérieur ou au moins équivalent à la contribution ordinaire la plus basse de ses États membres, il pourra bénéficier des avantages d'un État membre au cours de l'exercice financier dans lequel la contribution a été versée.
9. Tout Membre associé peut se retirer de l'EPA par une notification adressée au (à la) Président(e) du Comité Exécutif.
10. Le (la) Président(e) accuse réception de la notification et en informe le Comité Exécutif.
11. Le retrait d'un Membre associé prend effet dès réception de la notification.
12. Le Comité exécutif peut décider que tout Participant ou Membre associé agissant d'une manière incompatible avec le mandat de l'EPA ou entravant ses fonctions, cesse d'être Participant ou Membre associé à compter de la date déterminée par le Comité exécutif.

